

■ SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY

500 000 euros pour rénover et agrandir la salle des fêtes

La municipalité prévoit la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes. Au dernier conseil, Alain Loeb a présenté un projet de réhabilitation à 508 000 euros.

L'étape N° 1 de la réhabilitation de la salle des fêtes est franchie : un projet d'architecte, avec plans et budget, a été approuvé au dernier conseil. Le maire est décidé : « Il faut le faire. La salle est occupée tous les jours par les associations, une fois par semaine par les scolaires, et elle n'est plus adaptée. »

Inaugurée en 1985, la salle des fêtes a vieilli. Le système de chauffage est si bruyant qu'il faut le couper pour s'entendre. Les soucis s'accumulent : chauffage et éclairage sont très énergivores, la réserve est humide, la cuisine trop petite et les accès et les sanitaires pas aux normes, alors que ce sera obligatoire dès 2015 pour tous les bâtiments publics.

Haute qualité environnementale

Au conseil municipal du 14 novembre dernier a été présenté un projet de 508 000 euros pour réhabiliter et



L'agrandissement à l'arrière abritera la nouvelle cuisine. Plan du cabinet d'architectes CMA à Romilly.

Deuxième mouture

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion commencée il y a plus d'un an. En 2012, la commune avait présenté une première mouture pour laquelle elle n'avait pas obtenu de subventions. « C'était une simple étude chiffrée », rappelle le maire. « Les petites communes sont pénalisées, elles ont du mal à payer les études ». Un an après (le 16 octobre dernier), un projet complet d'un montant de 400 000 eu-

ros hors taxe a été présenté au conseil du 14 novembre. Un mois plus tard, le projet a été revu à la hausse. Pourquoi ces 100 000 euros d'augmentation ?

« Les aménagements et les options économie d'énergie sont plus poussés » explique Alain Loeb. « On installerait le système de chauffage par aérothermie dès le départ. Ce serait dommage de se cantonner à des travaux de rafistolage qui seraient très peu subventionnés ». Le projet a aussi été repensé pour abriter les activités périsco-

laire obligatoires avec la réforme. La salle polyvalente devient « intergénérationnelle » : « elle servira à toutes les tranches d'âge, des seniors aux enfants », explique le maire. Avec cet objectif, les travaux de la salle des fêtes peuvent prétendre à plus de subventions.

Les demandes ont été déposées le mois dernier. Le département pourrait financer 32 % du montant global, l'État 25 %. La Case peut apporter un fonds de concours, dont le montant varie en fonction de ce qui a été ob-

tenu par ailleurs. La commune devra payer 20 % sur ses fonds propres, soit à peu près 120 000 euros.

Alain Loeb espère que le dossier sera « regardé attentivement » : « Une petite commune comme la nôtre ne peut pas monter un tel projet sans subventions. Nous touchons actuellement 65 000 euros au titre de compensation de l'ancienne taxe professionnelle, on ne joue pas dans la même cour que certaines collectivités ».

Gwenola Lorsignol